

Montréal, le 30 janvier 2008

Convercité
Consultation publique sur le projet de la rue Notre-Dame
5670, avenue Casgrain, 3^e étage
Montréal (Québec) H2T 1X9

Objet : Projet de modernisation de la rue Notre-Dame

Madame, Monsieur,

Depuis sa fondation en 2002, Culture Montréal met en lumière et suscite la contribution des arts et de la culture au développement de Montréal et de ses quartiers. Pour remplir son mandat, Culture Montréal s'est doté de plusieurs comités de travail dont le **Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT)**.

Créé en 2005, le comité GPAT assure une veille et offre des avis à la Ville de Montréal et aux promoteurs de grands projets. Dans la mise en œuvre de sa mission, Culture Montréal considère la ville et son espace comme un ensemble vivant qui doit favoriser l'expression des identités, de la créativité et des pratiques artistiques. Le territoire est porteur de valeurs, et de ce fait, influence, reflète et subit les interactions sociales et culturelles. Les transformations du territoire montréalais bénéficient d'une attention toute particulière de la part de Culture Montréal puisqu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel qui dépasse les objectifs immédiats des projets urbains. Nous affirmons d'emblée un parti pris en faveur d'un développement durable, capable d'intégrer, de concilier et d'équilibrer les préoccupations culturelles, économiques, sociales, patrimoniales, urbanistiques et écologiques. Le comité GPAT a développé **six principes directeurs**, lesquels ont été adoptés lors de l'assemblée générale annuelle de Culture Montréal le 18 mars 2005. Ces principes, qui lui servent de guide dans l'étude de projets et dans la formulation de recommandations, sont les suivants :

- **la contribution réelle du projet au développement culturel de la ville;**
- **l'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus;**
- **les retombées sociales et économiques du projet;**
- **les bénéfices urbains du projet;**
- **la contribution du projet au développement durable;**
- **et la qualité du processus de développement du projet.**

Vous trouverez, en annexe, une description de chacun des principes directeurs. Nous vous invitons à les consulter et à les disséminer librement auprès des partenaires porteurs du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame.

L'information soumise à la consultation publique au cours de l'automne et de l'hiver 2007-2008 a permis au comité GPAT d'étudier le projet de revitalisation de la rue Notre-Dame à travers le prisme de ses principes. Nos membres en sont collectivement venus au constat que le projet, dans sa version la plus récente, ne correspond plus aux souhaits et désirs initiaux exprimés par la Ville de Montréal dans son mémoire présenté au BAPE en 2002. Force est d'admettre notre déception face à un projet qui, de structurant et inscrit dans le quotidien des citoyens, est devenu un simple et potentiellement affligeant projet de développement autoroutier. En abandonnant l'idée d'un boulevard urbain et en optant pour une autoroute en tranchée, les partenaires semblent avoir fait fi des leçons à tirer du passé et délaissé certaines priorités telles que la vitalité des quartiers, l'accès aux services par les citoyens, les circulations culturelles et le décloisonnement des secteurs.

Culture Montréal laissera aux experts en la matière le soin de faire la preuve des risques environnementaux découlant de la réalisation du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame dans sa forme actuelle. Le comité GPAT doute toutefois que de réels bénéfices environnementaux puissent découler d'un projet qui pourrait faire bondir de 35 % la circulation automobile dans le secteur. Le comité tient à souligner que cet aspect du projet va à l'encontre des priorités énoncées dans le Plan de transport présenté par l'administration Tremblay en juin 2007. Le comité GPAT avait d'ailleurs applaudi, à l'époque, la volonté exprimée de faire des transports durables un choix d'avenir pour Montréal. En embrassant l'idée de l'autoroute Notre-Dame, la Ville de Montréal contredit donc son propre Plan de transport en encourageant la création d'une route qui facilitera l'accès des automobiles et véhicules lourds au centre-ville. La proposition soumise par les partenaires est d'autant plus surprenante que la Ville de Montréal, dans son mémoire présenté au BAPE, s'opposait fermement, et avec raison, à tout projet qui ferait augmenter la circulation automobile en bordure de secteurs densément habités.

De plus, nous apprenions cette semaine qu'«en vertu des plans du projet routier rendus publics récemment par la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ), les vastes terrains de stationnement de Radio-Canada seront désormais bordés au sud par une tranchée autoroutière de 10 mètres de profondeur par 40 mètres de largeur. (...) ces immenses terrains, promis à un ambitieux développement immobilier, seront traversés par une bretelle autoroutière, dont la construction est prévue à hauteur de la rue Panet, juste au sud de la tour de Radio-Canada.» (*La Presse*, 28 janvier 2008) En compromettant le développement résidentiel aux abords de la tour Radio-Canada, le projet de la rue Notre-Dame risque de tuer dans l'oeuf l'idée d'un pôle de création dense, dynamique et synergique où cohabitent résidents et professionnels.

Désireux de contribuer à la réflexion entourant le redéploiement de la rue Notre-Dame, le comité GPAT propose ci-dessous quelques pistes de réflexion. Tout d'abord, soulignons que pour être à la hauteur de son titre prestigieux de Ville UNESCO de Design obtenu en 2006 et de son ambition d'être métropole culturelle exemplaire, Montréal, et chacun de ses arrondissements, doivent s'assurer de maintenir sur le territoire de l'île une grande qualité d'élaboration, de conception et de réalisation de tous les projets d'aménagement. La reconnaissance internationale du statut de Montréal comme métropole culturelle ne pourra se faire que si cette responsabilité est partagée, non seulement par les artistes et le milieu culturel, mais aussi par les promoteurs de projets privés et publics et par la communauté. C'est dans cet

esprit que nous invitons les partenaires à utiliser les principes directeurs du comité GPAT dans la planification future de la revitalisation de la rue Notre-Dame.

L'aménagement urbain et l'architecture sont en soi des gestes culturels qui, de surcroît, sont l'occasion d'interventions artistiques pour le bénéfice de l'ensemble de la société, depuis les résidents des quartiers aux visiteurs étrangers ou aux entreprises de la métropole. Dans cet ordre d'idée, Montréal doit s'assurer que le processus de gestion des projets d'envergure intègre l'art, la qualité du design et de l'architecture, le patrimoine et les autres dimensions culturelles dans tous ces aspects. Dans le cas de la rue Notre-Dame comme pour d'autres projets similaires, la qualité de vie des riverains est tributaire du soin que l'on aura apporté au design et à l'architecture. Le comité GPAT prône la création de voies routières dont les abords sont des espaces fréquentés, vivants et à échelle humaine. À cet effet, le boulevard Décarie doit servir d'exemple à ne pas reproduire, et non d'invitation à la solution facile.

Enfin, le comité GPAT souhaite rappeler que tout projet de l'envergure de celui qui nous préoccupe doit être porteur de sens et avoir un impact positif sur la qualité de vie des citoyens – deux cibles que la formulation actuelle du projet ignore. Nous joignons donc notre voix à celle de nombreux organismes qui appellent à une révision du projet afin que ce dernier devienne un exemple convaincant d'une véritable réconciliation entre la réalité d'une artère passante et le tissu urbain riverain.

Ensemble, nous pouvons développer des pratiques innovatrices et ainsi contribuer, entre autres par la présence de l'art, à faire de Montréal une métropole culturelle, à l'image de d'autres capitales culturelles du monde, en plaçant le citoyen et l'artiste au coeur de la vie de la cité. Culture Montréal et son comité sur les Grands projets et l'aménagement du territoire collaborera avec les partenaires du projet de revitalisation de la rue Notre-Dame, de la façon jugée appropriée, afin de les accompagner dans la réflexion entourant la dimension culturelle du projet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Présidente du GPAT

Rose-Marie E. Goulet, artiste en art visuel

Les membres du comité GPAT sont :

Simon Brault, président, Culture Montréal et directeur général, École nationale de théâtre du Canada

Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal

Philippe Côté, Atelier du patrimoine urbain de Montréal

Michel Des Jardins, directeur, Imago

André Dudemaine, directeur, Société pour la diffusion de la culture autochtone / Terres en vue

Anne-Marie Jean, directrice générale, Culture Montréal

Éric Olivier Lacroix, Directeur administratif, Théâtre à Corps perdus

Philippe Lupien, architecte, Schème inc.

Pierre Richard, vice-président du développement stratégique, RESO Regroupement économique et social du Sud-Ouest

Michel Sabourin, président du Club Soda et président de la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent

Principes directeurs du Comité sur les grands projets et l'aménagement du territoire (GPAT) de Culture Montréal

- 1. La contribution réelle du projet au développement culturel de la ville**
 - a. Intégration d'une préoccupation authentique à l'égard de la créativité, des arts et des enjeux culturels aux différentes étapes de développement du projet.
 - b. Valorisation d'une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire par opposition à une approche trop spécialisée, fermée ou exclusive.
 - c. Prise en compte des éléments patrimoniaux et identitaires.
 - d. Vision du développement culturel et artistique à long terme sur le site choisi.
 - e. Impacts sur les créateurs et les organismes artistiques et culturels déjà établis sur le territoire choisi.

- 2. L'apport du projet à la réalisation d'objectifs collectifs reconnus**
 - a. Prise en compte des objectifs des politiques de développement culturel ou du patrimoine de la ville.
 - b. Contribution à la réalisation des grands objectifs du Plan d'urbanisme de la ville.
 - c. Conformité avec les objectifs de la Stratégie montréalaise du développement durable.
 - d. Prise en compte de la Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens.

- 3. Les retombées sociales et économiques du projet**
 - a. Inclusion des jeunes et des citoyens de diverses origines ethnoculturelles.
 - b. Contribution au développement de la créativité, au partage des savoirs et à l'employabilité à l'échelle locale et municipale.
 - c. Retombées économiques pour les quartiers environnant le site retenu.
 - d. Connexions entre le projet et la population du quartier.

- 4. Les bénéfiques urbains du projet**
 - a. Contribution à la réappropriation des lieux et valeur identitaire du projet;
 - b. Valorisation d'usages quotidiens, saisonniers et permanents des installations;
 - c. Amélioration de la qualité des espaces publics;
 - d. Relations entre le projet et le développement d'autres espaces de la ville.

- 5. La contribution du projet au développement durable**
 - a. Degré de prise en compte des facteurs environnementaux (énergie, écologie, eau, transport).
 - b. Caractère exemplaire du projet et des innovations qu'il comporte.
 - c. Obtention des certifications et des témoignages de reconnaissances recherchés.

- 6. La qualité du processus de développement du projet**
 - a. Transparence et présence de mécanismes d'évaluation indépendants.
 - b. Qualité de l'accès à l'information.
 - c. Prise en compte réelle de la participation des citoyens et des résultats des consultations publiques.
 - d. Valeur pédagogique du processus.